

## EDITO

## Qui mange un steak doit manger aussi le bœuf



Les filières de la viande sont en difficulté, et les plus industrialisées d'entre elles craquent déjà. Pour tenir leurs engagements en termes de prix et de volume, les opérateurs sont mis en tension sur le rapport qualité / prix. Il est désormais de notoriété publique que certains assortissent les bas morceaux pour les écouler et retrouver des marges au moins équivalentes à celles qui peuvent être pratiquées dans le milieu de gamme. Au passage, ne jouons pas les surpris. Nous n'avons pas attendu 2013 pour prendre conscience que lorsque des animaux d'élevage sont abattus, **le modèle économique appliqué à la viande dans nos sociétés pousse à**

**"tout vendre et à tout valoriser quoiqu'il en coûte" !** Ce qui aurait été classé "déchet" aux yeux des uns, fera une bonne provende aux yeux des autres. **L'assentiment vis-à-vis d'une machinerie économique qui vise la rentabilité et préserve les emplois industriels conduit inmanquablement à une forme d'insensibilité aux dérives de ses rouages...**

Retrouvez la suite de cet édito sur la page d'accueil de notre site : [www.eval-opti.fr](http://www.eval-opti.fr).

## EO La phrase qui pouvait surprendre

De la part de Luc Chatel, Maire de Chaumont et ancien ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative du 14 novembre 2010 au 10 mai 2012, s'exprimant le 18 avril 2013 sur l'antenne de France Culture (Les Matins, par Marc Voinchet) :

**« C'est très bien de porter des idées environnementalistes, c'est très bien de travailler dans le domaine de l'écologie, à condition que ce ne soit pas source de blocage pour la croissance de la société ».**

*Et voila tous les beaux discours sur le développement durable rayés d'un trait !*

## EO Nouvelles d'EO

## Eval-opti et ses partenaires du projet Parméli

Eval-opti continue de s'activer auprès de la DRAAF Poitou-Charentes pour obtenir le versement de l'aide FEADER-111B sur la diffusion des résultats des analyses faites en région Poitou-Charentes. Selon nos interlocuteurs de l'administration, le Ministère de l'agriculture n'a pas précisé la part de son financement qui a été utilisée pour l'action sur laquelle des fonds européens sont appelés. Ceci tend à montrer qu'il est difficile de solliciter un co-financement sur une composante d'un projet à plusieurs dimensions. Les échanges continueront en juin 2013 avec la DRAAF sur ce terrain.

## eval-opti.fr

Nous savons qu'il est très difficile de retenir l'attention sur nos sujets de prédilection, mais Eval-Opti se lance dans l'animation d'un forum dédié à plusieurs thématiques liées à l'agro-écologie. Nous proposons des discussions sur les points suivants : les pratiques écologiques prennent-elles le pas sur l'agriculture conventionnelle, connaissons-nous bien les effets de la chimie utilisée en agriculture (sur notre santé, les milieux, etc.), comment rendre plus visibles les produits issus des filières plus respectueuses de l'environnement ?

## bio-allegations.fr

Nous nous fixons l'objectif de rendre la plate-forme sur l'impact environnemental des produits alimentaires totalement opérationnelle à la rentrée de septembre 2013, avec la possibilité de s'abonner en ligne à une lettre de veille à destination des professionnels qui veulent concilier économie et écologie. **Un nouveau site consacré à l'information du grand public est également en préparation.**

### EO Lutte contre les émissions de Gaz à Effet de Serre

#### Et si rien ne pressait, et comme il fait bon attendre...

A une époque où il est de plus en plus facile de comprendre que chaque kilogramme de carbone que nous extrayons et que nous consommons nous coûte très chère si l'on raisonne "coûts directs et indirects" et à "court et long" termes, il y a des experts pour tracer un avenir façon "carbonifère à l'envers" et défendre une économie fossilicole.

En France, un projet de taxe carbone montre peut être à nouveau le bout de son nez. Face à cette perspective, Pascale Scapecchi, économiste au pôle Etudes de **Coe-Rexecode** (Centre d'observation économique et de recherche pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises) s'attend à « *une hausse des prix des biens à fort contenu carbone* » consécutive à la mise en place d'une telle taxe, « *ce qui va diminuer le pouvoir d'achat des ménages et modifier la structure de coûts des entreprises, résultant en une baisse de leurs consommations énergétiques respectives, ce qui va entraîner une diminution de l'activité économique.* »

Coe-Rexecode, qui a de nombreux clients dans l'industrie, craint de voir les activités énergétivores trop pénalisées en fin de compte, et propose la mise en place de compensations... pour une transition raisonnée et progressive vers une économie plus verte. Effectivement, le document de 38 pages ne cite jamais le mot "urgent", ni le mot "changement". Autrement dit, **Coe-Rexecode ne risque pas d'écrire qu'il est urgent d'agir face au changement climatique !** D'autant plus qu'après vérification, le mot "agir" n'est pas non plus dans le vocabulaire de Pascale Scapecchi.

**Source :** "L'impact sur les secteurs industriels de l'introduction d'une taxe carbone en France", Document de travail n°39, avril 2013, accessible sur [www.coe-rexecode.fr](http://www.coe-rexecode.fr).

[[Le lien direct vers le doc.](#)]

(lien complet : <http://www.coe-rexecode.fr/public/content/download/33686/338377/version/1/file/Coe-Rexecode-Document-travail-39-2013-Impact-taxe-carbone-France-Secteurs-Industriels.pdf>)

### EO Chimie en agriculture

#### Au moins mettre à jour les conditions d'emploi

Pour qu'un plan national de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, comme celui dans lequel la France est engagée jusqu'en 2018 (**Ecophyto 2018**) soit efficace, il faut agir quantitativement et qualitativement. Des substances déjà utilisées doivent être écartées et d'autres qui voient le jour ne doivent pas être autorisées. Le maillon "AMM", pour Autorisation de Mise sur le Marché, est un levier important pour agir. Or, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (**Anses**), dont une des missions est bien de « *fournir aux autorités compétentes l'expertise et l'appui scientifique et technique nécessaires à l'évaluation des substances et produits biocides et chimiques* » dont elles ont besoin, vient d'alerter sur le manque de réactivité de la Direction Générale de l'Alimentation (**DGAL**) dans la gestion des AMM et de la mise à jour des listes de produits autorisés.

Au moins depuis l'année 2009, et tout récemment durant l'automne 2012, le directeur général de l'Anses s'est en effet tourné vers son homologue de la DGAL pour lui faire part de ses critiques sur la façon dont ses services répercutaient (ou plutôt, ne répercutaient pas) les avis de l'Agence. **Si l'Anses détecte des risques concernant des molécules, ou la façon de les utiliser, elle le fait savoir à la DGAL : mais cette démarche peut ne pas avoir les conséquences escomptées.** Face à cette situation l'ONG "Génération futures" a successivement porté plainte et analysé la réponse du ministère aux accusations portées.

Ce volet n'est pas le moins révélateur, et l'on apprend les choses suivantes dans le document rédigé par l'ONG et intitulé "Acte 2 : Autorisations de Mise sur le Marché des pesticides" [[lien vers le doc.](#)]

(lien complet : [http://www.generations-futures.fr/2011generations/wp-content/uploads/2013/05/Dossier\\_presse\\_reponses\\_MAP\\_AMM\\_020513.pdf](http://www.generations-futures.fr/2011generations/wp-content/uploads/2013/05/Dossier_presse_reponses_MAP_AMM_020513.pdf))

- Si un produit présente des risques accrus dans certaines conditions d'environnement, notamment vis-à-vis des eaux de surface, les restrictions d'usage ne suivent pas jusque dans la parcelle,
- Si un produit s'avère cancérigène, mutagène ou reprotoxique, et que son utilisation requiert un Equipement de Protection Individuelle (EPI), il peut tout de même se retrouver sur les exploitations sans que les équipements en question soient disponibles.

Ces conditions vont compliquer l'évaluation de l'effort de maîtrise des impacts causés par les pesticides : il y avait l'**effet cocktail** qui posait problème, voici l'**effet parcelle** et l'**effet individuel**.

Le lien vers le site de l'association Générations futures : [[vers GF-pesticides](#)]

(lien complet : <http://www.generations-futures.fr/pesticides/pesticides-autorisations-de-mise-sur-le-marche/>)

Le lien vers le catalogue des produits phytosanitaires homologués : [[vers e-phy](#)]

(lien complet : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>)

Source : Libération du 26/04/2013 et "Le Canard enchaîné" du 24/04/2013.

## EO Eco-blanchiment des produits alimentaires

### Des notations à la tête de la marque ?

Le manque de transparence sur les pratiques des filières alimentaires entraîne une soif grandissante d'indications faciles à comprendre pour distinguer, entre deux produits, celui qui présente les meilleures garanties pour la santé et l'environnement, et plus généralement, en matière de développement durable. A défaut d'une évaluation scientifique de grande envergure (les travaux étant très dispersés, reposant sur des méthodes peu harmonisées, et ne décrivant la plupart du temps que des cas particuliers), **le consommateur disposera bientôt de différentes grilles de notation, mises au point par des bureaux d'études qui communiquent beaucoup en ce moment.** Le n° 324 d'Alternatives économiques (mai 2013), par exemple, donne la parole à Noteo, dont l'équipe compare les produits du quotidien selon quatre critères : santé, environnement, social, et budget. La communication hyper-synthétique qui en résulte brouille autant les pistes que les formules de notations concoctées par les industriels et les distributeurs eux-mêmes dans le cadre de l'expérimentation nationale sur l'étiquetage environnemental des produits. **Noteo résume l'impact environnemental d'un paquet de chips à une note sur 10 sans l'expliquer** (mais comment les impacts sur la biodiversité et le changement climatique sont-ils pris en compte ?). Sur 10 marques de paquets de chips, 8 obtiennent la même note. C'est dire à quel point nous sommes encore aujourd'hui dans des comptabilités environnementales avec une précision "au tombereau". Autre penchant naturel : répondre "agricole" lorsque le public aimerait cerner la responsabilité des industriels. Exemple fourni par Emmanuelle Ferré, responsable du volet environnemental de la notation Noteo, mettant en avant le fait que 22% de l'impact environnemental d'un sachet de chips provient des émissions de protoxyde d'azote lors de la culture de la pomme de terre. Comme on aimerait connaître le détail des autres pourcentages ! Astuce pour détecter un travail d'évaluation mené sur des bases scientifiques : une notation digne de ce nom doit comporter un niveau de fiabilité. Le produit qui a la meilleure note n'est pas forcément le moins nocif pour l'environnement ; c'est plutôt celui qui a la note la plus élevée avec en même temps un niveau de fiabilité de la notation suffisamment élevé.

Source : Alternatives Economiques n°324, mai 2013.

...